

MEDICAMENTS HYPNOTIQUES

BAISSE DU TAUX DE REMBOURSEMENT A PARTIR DU 1ER DECEMBRE 2014

ACTU 2014 11 20

©

http://www.vidal.fr/actualites/14442/medicaments_hypnotiques_baisse_du_taux_de_remboursement_a_partir_du_1er_decembre_2014/#hBGHJA10lprroE6.99

A partir du 1er décembre 2014, le taux de remboursement des benzodiazépines hypnotiques et molécules apparentées passe de 65 à 15 %.

Cette baisse avait été récemment préconisée par la Commission de la transparence de la Haute Autorité de Santé (HAS) en raison d'"un intérêt thérapeutique limité de ces médicaments" et du constat d'un mésusage.

Voici les spécialités concernées par cette baisse du taux de remboursement :

- HAVLANE comprimé sécable (loprazolam) ;
- IMOVANE 3,75 mg comprimé pelliculé, IMOVANE 7,5 mg comprimé pelliculé sécable (zopiclone) et génériques ;
- NOCTAMIDE 1 et 2 mg comprimé sécable (lormétazépam) et génériques ;
- MOGADON 5 mg comprimé sécable (nitrazépam) ;
- NORMISON 10 et 20 mg comprimé (témazépam) ;
- NUCTALON 2 mg comprimé (estazolam) ;
- STILNOX 10 mg comprimé pelliculé sécable (zolpidem) et génériques.

Jusqu'à présent, la plupart de ces médicaments étaient remboursés au taux de 65 %.

Une baisse de remboursement préconisée par la HAS

Cette mesure économique recommandée par la Commission de la transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) en juillet dernier vise à diminuer le recours encore trop fréquent à cette catégorie de médicaments dont l'effet thérapeutique est jugé limité. *"Au-delà de 28 jours, l'efficacité est incertaine, les risques d'effets délétères augmentent (sommolence diurne, troubles de la mémoire, chutes, accidents,...) ainsi que celui de dépendance"*, soulignait la HAS dans son communiqué.

Outre la baisse du taux de remboursement, la HAS a également recommandé de prescrire ces médicaments à la plus faible dose et pour la plus courte période possible, en seconde intention après échec des thérapies cognitivo-comportementales.

Sur Vidal.fr :

Benzodiazépines hypnotiques et apparentés : vers une baisse du taux de remboursement ? (25 juillet 2014)

Cet article d'actualité rédigé par un auteur scientifique reflète l'état des connaissances sur le sujet traité à la date de sa publication. Il ne s'agit pas d'une page encyclopédique régulièrement remise à jour. L'évolution ultérieure des connaissances scientifiques peut le rendre en tout ou partie caduc.